

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030  
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr) / e.mail : [cdg79@cdg79.fr](mailto:cdg79@cdg79.fr)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° 10 : Amortissements spécifiques – logiciel SIRH

**L'an deux mil vingt-quatre, le neuf du mois de décembre**, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

**Date de convocation** 28 novembre 2024

**Etaient présents** : 16 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Jean-François RENOUX, M. Michel RICORDEL.

**Etaient excusés** : M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Armelle CASSIN, M. Patrice CESBRON, Mme Maryline GELLEE, Mme Claudine GRELLIER, Mme Catherine JUNIN, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée
- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - excusé

M. le Président rappelle au Conseil d'administration que tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité sont considérés comme des immobilisations, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. L'amortissement permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. Les durées sont déterminées pour chaque catégorie d'immobilisations par rapport au temps prévisible d'utilisation.

Depuis 2023, le CDG79 déploie un nouveau logiciel de SIRH de la société CIRIL GROUP. La durée d'amortissement pour les logiciels a été fixée par le Conseil d'administration à 5 ans.

Compte-tenu de la spécificité de ce logiciel et de l'impact sur l'organisation, cette durée de 5 ans définie pour les logiciels en règle générale, ne correspond pas à sa durée prévisible d'utilisation. Pour rappel, les derniers investissements liés aux évolutions de l'ancien logiciel SIRH datent de 2014-2015.

M. le Président propose au Conseil d'administration de fixer la durée d'amortissement du logiciel SIRH à 8 ans.

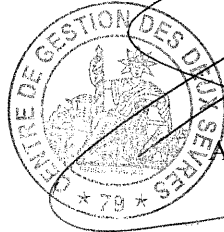
Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de fixer la durée d'amortissement du logiciel SIRH à 8 ans ;
- AUTORISE le Président, le Secrétaire du Bureau du Conseil d'administration et le Directeur général, à signer tout acte et document nécessaire dans le cadre de ce dossier.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Alain LECOINTE



Délibération télétransmise en Préfecture le : **20 DEC. 2024**

Accusé réception le : **20 DEC. 2024**

#### EXÉCUTOIRE

Publiée le : **20 DEC. 2024**

Certifiée conforme à l'original  
Saint-Maixent-l'École, le : **20 DEC. 2024**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE